



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES
HUMAINES

DELIBERATION 2024/
N° 31

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 31

DATE D'AFFICHAGE
21 juin 2024

DATE DE CONVOCATION
19 juin 2024

OBJET:

CREATION
D'UN EMPLOI
PERMANENT
DE CATEGORIE A
(ATTACHE
TERRITORIAL) -
RESPONSABLE
DU SERVICE FINANCES

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 059-215901125-20240627-202406DELIB31-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 27 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Jeudi vingt sept juin à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme DYTRYCH Anne, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain
M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration M. BROGNIET Patrick
Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick

Absents excusés : M. Julien BECOURT – M. Frédéric MUSY

OBJET: CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE A (ATTACHE TERRITORIAL) - RESPONSABLE DU SERVICE FINANCES

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-8-2°,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 11 juin 2024,

DECIDE :

La création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi permanent de responsable du service finances sur le grade d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gestion et analyse de la prospective,
- Élaboration des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA),
- Rédaction des délibérations du service,
- Recherche de subventions, constitution des dossiers de demande et suivi des encaissements,
- Évaluation et mise à jour des procédures internes,
- Veiller au respect de la réglementation budgétaire et comptable (M57),
- Contrôle et ordonnancement des dépenses et des recettes.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

... / ...

... / ...

Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le 4.7.2024 *S'LO*
ID : 059-215901125-20240627-202406DEL1831-DE

- L'agent recruté devra justifier des diplômes et qualifications requises ainsi que d'une solide expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sylvia DUHAMEL.

Signée le 02.07.2024
Transmis en préfecture 03.07.2024
Publié sur le site le 04.07.2024